

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 JANVIER 2022 à 20 H

Présents : Frank STEYAERT, Ludovic DUBIEF, Daniel MALUGANI, Françoise MONNIER, Romain SASSARD, Sébastien VERPILLAT, Hervé GUENARD, Geneviève ZANCHI, Pascal LANAUD

Secrétaire de séance : Romain SASSARD

Absents excusés : Frédéric ALLOMBERT BLANC (pouvoir à Sébastien VERPILLAT), Christine BULABOIS (pouvoir à Ludovic DUBIEF)

### **1-APPROBATION DES COMPTE RENDUS**

Les comptes rendus des réunions du 10 décembre et du 17 décembre 2021 sont approuvés à l'unanimité.

### **2-RETOUR SUR L'ÉTUDE D'ASSAINISSEMENT**

A la suite de la présentation de l'étude d'assainissement par Monsieur Franck GIROD, vice-président délégué à l'assainissement à la Communauté de Communes Terre d'Emeraude le 17 décembre 2021, les membres du conseil municipal reprennent les différentes hypothèses. En accord avec la Communauté de Communes, le conseil souhaite qu'une réunion publique d'information soit organisée à la fin du mois d'avril au bénéfice de tous les habitants de Thoiria. A l'issue de cette réunion publique et des explications apportées, l'étude afférente pourra être adressée aux habitants.

Les décisions sur le choix des différentes hypothèses, sur leur faisabilité et sur les conséquences financières seront prises après cette concertation.

### **3-POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS**

#### **3-1 Cimetière de Soucia**

Une première tranche de travaux est terminée : aménagement des allées, création d'une place en pavés à l'entrée du cimetière, réfection du mur d'entrée extérieur et intérieur, réfection du calvaire central, pose de la pierre tombale qui relève du patrimoine. Il reste à réaliser la peinture du portail. Une programmation est prévue sur les prochaines années pour refaire les trois autres murs d'enceinte.

#### **3-2 Eglise de Soucia**

La décision avait été prise de refaire la porte latérale de l'église et d'aménager une allée d'accès. Or, lors du dépôt du dossier de demande de subvention, les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires) ont demandé que soit réalisée une étude pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Le conseil en prend acte et l'étude sera réalisée bien que les devis présentés prévoyaient de fait cette accessibilité.

#### **3-3 Défense incendie de la Fraîte**

Compte tenu des normes en vigueur, il convient d'envisager l'installation d'une citerne enterrée desservant les différents secteurs de la Fraîte. Les services du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) demandent que la citerne ne soit pas éloignée de plus de 400 mètres des habitations existantes, en phase avec la longueur des tuyaux en dévidoir, équipant un véhicule de défense incendie. Ces contraintes sont prises en compte dans l'étude du Schéma Communal de Défense Extérieure contre l'Incendie (SCDECI).

Le conseil municipal s'est rendu sur place le samedi 22 janvier 2022 afin d'apprécier les contraintes et les possibilités d'implantation de cette citerne. Compte tenu des coûts et des financements à engager, le conseil, à l'unanimité, charge le maire de solliciter toutes les subventions possibles pour un tel aménagement ainsi que pour l'installation d'une autre citerne au droit de la ferme des Granges.

#### **3-4 Logement à l'étage de la mairie**

Le conseil fixe le loyer de l'appartement à 480 € par mois hors charges, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2022.

#### **4-OUVERTURE DE CRÉDITS EN DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Le maire indique aux membres de l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder, avant le vote du Budget Primitif 2022, à des inscriptions de crédits en dépenses d'investissement. En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire peut, jusqu'à l'adoption du Budget et sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Constatant que les crédits ouverts en section d'investissement de l'exercice 2021 s'élevaient à **195 982 euros** (déduction faite des remboursements d'emprunts s'élevant à 19 818 €), que le quart de ces crédits représente donc **48 995 euros**,

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits à certains articles budgétaires afin de permettre au maire de liquider et de mandater des dépenses avant l'adoption du Budget de l'exercice 2022,

Il est proposé au Conseil d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater des dépenses sur les comptes suivants et pour les montants précisés ci-dessous :

Compte 21 : Immobilisations corporelles 20 000 €

Compte 23 : Immobilisations en cours 12 000 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE le maire à engager, liquider et mandater des dépenses sur les comptes suivants et pour les montants précisés ci-dessous :

Compte 21 : Immobilisations corporelles 20 000 €

Compte 23 : Immobilisations en cours 12 000 €

#### **5-ACTIVITÉ DE LA FRUITIÈRE A LA SUITE DU DÉPART TRAGIQUE DE SYLVAIN**

Le conseil est informé que le maire et les adjoints ont rencontré Monsieur Éric CHEVALIER, directeur commercial de Monts et Terroirs, le 24 janvier dernier et qu'ils rencontreront Madame Natacha Robez-Masson, épouse de Sylvain, le 18 février prochain. Ce n'est qu'à l'issue de cette rencontre que la procédure de recherche d'un nouveau fromager, successeur de Sylvain, sera lancée. Le conseil décide cependant que l'étude auprès de SOLIHA pour la réhabilitation de la Fruitière 1900 et de ses abords sera poursuivie.

#### **6-POINT D'INFORMATION SUR LE SIVOS (SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE)**

Madame Geneviève ZANCHI, première vice-présidente du SIVOS et Monsieur Sébastien VERPILLAT, délégué au SIVOS, exposent la situation liée à la crise sanitaire Covid qui, compte tenu des directives gouvernementales, restreint fortement et sans possibilité d'anticipation, l'accès des élèves à l'école. Ceci empêche une bonne prévision de l'effectif et donc des élèves qui seront présents à la cantine. Aussi, la gestion devenue très difficile du nombre de repas à servir a entraîné une perte de 8 000 € pour des repas commandés mais non servis du fait de l'absence non planifiable des élèves, repas que les familles concernées par l'absence de leurs enfants, n'ont pas à payer. Le conseil prend acte de cette information et reste en attente d'une communication officielle par le SIVOS avant de pouvoir entreprendre une démarche solidaire entre toutes les communes pour pallier ces difficultés.

#### **7-POINT D'ÉTAPE SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)**

Le conseil est informé de projets d'aménagement qui s'avèrent en conformité avec le projet de PLUI. Le conseil est également informé d'un élément du patrimoine (puits sur une parcelle privée) qui mérite d'être classé en patrimoine remarquable.

#### **8-CARTE AVANTAGES JEUNES**

La carte avantages jeunes permet à tous les jeunes d'avoir des réductions et des gratuités dans les domaines liés à la culture, aux sports et aux loisirs. Elle profite à ce jour à plus de 20 000 jurassiens. Cette carte avantages jeunes est mise en vente au prix de 8 € auprès des jeunes ou de 7 € si elle est offerte aux jeunes par les communes. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide que cette carte sera offerte aux jeunes de la commune de 3 ans à 23 ans révolus (c'est-à-dire jusqu'à la veille du 24<sup>ème</sup> anniversaire). Il conviendra pour cela que les jeunes concernés soient inscrits auprès de la mairie (aux heures d'ouverture du secrétariat ou par mail [thoiria@wanadoo.fr](mailto:thoiria@wanadoo.fr)) avant le 31 mai 2022. Cette carte leur sera alors remise au tout début du mois de septembre 2022.

## **9-DEPÔT SAUVAGE D'ORDURES**

Le conseil est informé qu'à la suite du dépôt de plainte consécutif au dépôt sauvage de déchets en octobre 2021 sur la route de Meussia et compte tenu des indices (carte de téléphone portable) retrouvés dans les sacs par les adjoints et conseillers municipaux, l'enquête de gendarmerie a permis d'identifier les auteurs. Le conseil municipal, à l'unanimité, maintient sa plainte et sa demande de dommages et intérêts.

## **10-QUESTIONS DIVERSES**

### **10-1 Police intercommunale**

Le conseil municipal est informé qu'à la suite des délibérations des conseils municipaux, la prise de la compétence «Police intercommunale » par la Communauté de Communes Terre d'Émeraude est approuvée.

### **10-2 Demande d'emplacement pour un camion-chalet de crêpes**

Le conseil municipal est informé d'une demande de Madame et Monsieur Christophe MASSON pour l'implantation deux fois par mois, le vendredi de 16h30 à 20h30, de leur camion-chalet de fabrication de crêpes, à Thoiria. Ils stationnent déjà régulièrement à Cognac, à Uxelles, à Bonlieu...

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis de principe favorable à cette installation et charge le maire et les adjoints de recevoir ces personnes avant décision.

### **10-3 Journée inter-villages**

Le conseil municipal est informé de la proposition du Comité culturel de Moirans pour l'organisation d'une journée inter-villages. Le conseil municipal transmet cette proposition à l'Association « L'Azurée de la Croisette ».

La séance est levée à 0 heure 30

Le Maire

Frank STEYAERT